

CONSEIL DE VIE SOCIALE

Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

MEMBRES PRESENTS: Mesdames Anne-Marie FAINET, Karima EL YOUSSFI.

<u>A titre consultatif</u>: Mr Christophe GUILARD, directeur, Mme Florence HAMEL, Cadre de Santé Sup, Mr Bernard DUPUIS, Résident, Séverine BRUNEVAL, Secrétaire.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Mesdames Françoise ASSELIN, Cindy PARMENT, IDEC, Mme le Docteur BRUYNINX GUBIN.

La séance s'est ouverte à 14 heures 00.

Le procès-verbal de la séance du 07 octobre 2022 et du 21 juin 2022 sont approuvés à l'unanimité.

<u>ANNEXE 4A ACTIVITE - TAUX PREVISIONNEL D'ACTIVITE 2023</u>: Le Directeur, présente le taux d'activité prévisionnel 2023, en conformité avec le CPOM:

- Hébergement Permanent : 98%Hébergement Temporaire : 75%
- Accueil de jour : 90%

<u>DECISIONS MODIFICATIVES</u>: Des modifications sont à réaliser pour le budget 2022 - Section Fonctionnement. Des virements et ouvertures de crédits nécessaires pour des dépenses imprévues pour un montant de 316.045,66€.

<u>PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</u>: Mr GUILARD informe des créances irrécouvrables au compte 6541 au titre de l'hébergement concernant :

- Madame QUEMIN Claire, au titre de son séjour intervenu du 04/10/2021 jusqu'au 12/09/2022 pour un montant global de 6.352,44 €, Section Hébergement.
- Monsieur DELEAU Jean-Paul, au titre de son séjour intervenu du 01/06/2021 jusqu'au 15/07/2022 pour un montant global de 19.947,92 euros, Section Hébergement.

PRIX DES REPAS ACCORDES AUX PERSONNES EXTERIEURES ET AUX FAMILLES DES RESIDENTS A COMPTER DU 1er NOVEMBRE 2022: Proposition d'appliquer le taux d'augmentation de 10% à compter du 1er novembre 2022:

- les jours ordinaires à 8,13 €
- les jours fériés et dimanches à 11,64 €

PRIX DES REPAS ACCORDES AU PERSONNEL ET AUX STAGIAIRES: Proposition d'appliquer le taux d'augmentation de 10%. Le prix du repas consommé par le personnel et les stagiaires est fixé à compter du 1er novembre 2022 à 3,02 €.

TARIF PRESTATION DE RESTAURATION ET DE BLANCHISSERIE AU PROFIT DU FAM A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023 : Proposition d'appliquer le taux d'augmentation de 4,5%. Les Tarifs particuliers suivants relatifs à la convention prestation de Restauration et de Blanchisserie :

BLANCHISSERIE:

- Facturation au Kg de linge lavé
- Facturation par trimestre sur la base des relevés de Tonnage du Service Lingerie
- Coût année 2023 (1er janvier 2023 au 31 décembre 2023) = 2,13€ / Kg de linge lavé

RESTAURATION:

- Facturation définie avec un montant annuel
- Facturation par trimestre sur la base d'un forfait
- Coût année 2023 (1er janvier 2023 au 31 décembre 110.086,16 € / an, soit 9.173,85 €/ mois)

ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL - MONTANT FIXE A 40 €: Si la situation sanitaire le permet, l'arbre de noël des enfants du personnel aura lieu à la Fondation Beaufils, le mercredi 21 décembre 2022, avec la participation des Résidents. Organisation prévue : Un spectacle suivi de la distribution des jouets et d'un gouter.

- 20 € au titre de la participation du CGOS pour les personnes remplissant les conditions d'obtention de cette participation. (pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2021)
- 20 € financés par l'établissement (pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2022).

<u>SUBVENTION ASSOCIATION - ANNEE 2023</u> : Une subvention de **1 600 -- €** est octroyée à l'association « Temps Libre ».

Les membres du Conseil de la Vie Sociale émettent un Avis Favorable, concernant les différents points cités ci-dessus.

<u>INFORMATIONS DIVERSES</u>: Mr GUILARD, Directeur, informe les membres sur les points suivants :

- <u>Budget Prévisionnel 2023 (EPRD) pour information</u>: Il a pour vocation de servir de trame provisoire, et a été conçu sur la trame budgétaire 2022, à l'équilibre, pour un budget global de 8.983.298,08 €.
- Marquage du linge a l'admission de la personne ainsi que pour les résidents du FAM : Arrêt de la facturation du marquage du linge à compter du 1^{er} janvier 2023, car inclus dans le socle minimum des établissements sociaux et médico-sociaux.

- Dates à retenir :

- Inauguration du jardin thérapeutique le mardi 08 novembre 2022 à 11h00
- Le Banquet de Noël des Résidents est prévu le mardi 06 décembre 2022
- L'Arbre de Noël des enfants du personnel est prévu le mercredi 21 décembre 2022
- <u>Eclairage de Noël</u>: Les membres du CTE, ont pris la décision qu'il n'y aura pas de guirlandes électriques cette année, afin d'essayer de faire des économies sur le budget énergie. Les membres du CVS valident cette action.
- <u>Recrutement d'un(e) Directeur Adjoint</u>: Toujours en cours de publication. Réflexion sur le recrutement éventuel d'un Contractuel, qui a un niveau Master ou CAFDES.
- En cours de réflexion sur l'énergie utilisée pour la chaudière de l'établissement (gaz ou fioul), afin de définir le plus avantageux financièrement.
 - Point sur le suivi des observations des membres du C.V.S.

QUESTIONS DIVERSES / REMARQUES DES MEMBRES :

- 1) Les membres font remarquer manque de Personnel pour aider les Résidents à sortir à l'extérieur \Rightarrow Actuellement l'effectif prévu dans le CPOM est au complet. Il y a moins de stagiaires et de contrat PEC.
- 2) Les Membres demandent pourquoi les Agents prennent leurs temps de pause à 12h00

 ⇒ Les Cadres doivent faire un point avec les équipes.
- 3) Il y a beaucoup de déchets alimentaires \Rightarrow *Actuellement un travail sur le gaspillage alimentaire est en cours.*
- 4) Serait-il possible de remplacer le cidre par de la bière ⇒ La Direction n'y voit pas d'inconvénient.
- 5) A-t-on le droit de prendre plusieurs verres d'alcool le dimanche (apéritif, cidre, vin) ⇒ La Direction n'y voit pas d'inconvénient, excepté s'il y a un souci de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 16 heures 00.

